



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 9 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Temps Libre de Mezel sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 2 janvier 2012

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 27
- ❖ Votants : 29

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - Gérard BLANCHAMP - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Françoise EMMETIERE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Bruno DURIF - Philippe DOMAS - Jean-Louis HOSTALIER - Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Martine VAQUIER (Dallet) - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier)-

Procurations : Martine VAQUIER à Gilles VOLDOIRE - Michel VIVIER à Jean-Pierre BUCHE.

Absent non excusé : Sébastien CONTAMINE (Mezel).

François RUDEL est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2011
2. Adhésions à l'EPF-Smaf
3. Dossier DETR 2012 : voirie communautaire
4. Débat sur l'enfance-jeunesse animé par un intervenant extérieur
5. Questions diverses.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2011

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 novembre est approuvé à l'unanimité.

II - ADHESIONS A L'EPF-SMAF

Monsieur le Président expose que les communes de **COSTAROS**, département de la Haute-Loire, de **SAINT MARCEL EN MARCILLAT**, département de l'Allier, la Communauté d'agglomération DU PUY-EN-VELAY, département de la Haute-Loire, composée des communes de : Aiguilhe, Arzac-en-Velay, bains, Blavozy, Brives-Charensac, Ceyszac, Chadrac, Le Puy-en-Velay, Le Vernet, Loudes, Pagnac, Saint-Christophe-sur-Dolaison, Saint-Germain-Laprade, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Vidal, Sanssac-l'Eglise, Solognac-sur-Loire, Vals-près-le-Puy, Vazeilles-Limandre, Vergezac, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

III - DOSSIER DETR 2012 : VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Maurice DESCHAMPS : les réparations de voirie et l'entretien ne sont plus éligibles à la DETR qui subventionne uniquement les travaux liés à des dégradations météorologiques. Aucun dossier ne pourra donc être déposé à la Préfecture.

IV - DEBAT SUR L'ENFANCE-JEUNESSE

Gilles VOLDOIRE : lors de la réunion de la commission enfance-jeunesse du 1^{er} décembre 2011, les membres de la commission avaient souhaité qu'un débat sur cette compétence ait lieu au prochain conseil communautaire et qu'il soit animé par une personne extérieure. Après recherches avec Stéphanie VERGNIAUD, il a trouvé Stéphanie MALAVIE, qui a une entreprise de coaching.

Stéphanie MALAVIE : bonjour, je suis donc coach en développement personnel et j'ai également une activité en tant que fonctionnaire territoriale par ailleurs.

Gilles VOLDOIRE : il fait les rappels suivants :

- ⇒ Une étude diagnostique enfance-jeunesse / sport / culture s'est déroulée en 2009-2010 et nous a permis d'arriver à un certain nombre de conclusions. Pour la mise en œuvre de celles-ci, et notamment en enfance-jeunesse, Jacqueline VIVIER a été mise à disposition de Môm'en loisirs en tant que chargée de mission à Mur-ès-Allier.
- ⇒ 30 juin 2011 : de l'assemblée délibérante ne se dégage aucune majorité sur les différentes propositions qui sont faites par la chargée de mission en raison d'importantes différences de vision sur l'intercommunalité.
- ⇒ 3 octobre 2011 : les élus de St-Bonnet, suivis par ceux de Pérignat et Chauriat demandent à ce que soit rediscutée la création d'une mission de coordination enfance-jeunesse.
- ⇒ 1^{er} décembre 2011 : commission animation-loisirs qui finalement décide qu'un débat de fonds doit avoir lieu lors du prochain conseil communautaire de janvier et que pour l'animer, il conviendrait d'inviter une personne « neutre », qui ne connaisse ni le contexte, ni les élus.

Il rappelle :

❶ Quelques interventions issues de cette même réunion du 1^{er} décembre :

« Sylvette ANTRAYGUES : c'est seulement sur les dernières semaines de travail, que nous sommes arrivés à la notion de coordination, sans en discuter vraiment. Il faudrait approfondir cette mission.

Françoise EMMETIERE : tous les élus référents sont unanimes pour dire qu'ils souhaitent poursuivre le travail de réflexion sur l'enfance-jeunesse. Tous, nous avons beaucoup appris et nous souhaitons poursuivre, avec ou sans Jacqueline, cela reste à définir ».

❷ La conclusion de cette réunion : « Finalement, les élus décident qu'un débat de fonds doit avoir lieu lors du prochain conseil communautaire de janvier et que pour l'animer, il conviendrait d'inviter une personne « neutre », qui ne connaisse ni le contexte, ni les élus mais qui soit spécialisée dans l'animation de réunion.

➔ Gilles et Stéphanie s'occupent de cette recherche »

Nous sommes souvent dans des non-dits, nous allons donc essayer de nous dire les choses. Tout le monde réclame un débat de fonds mais tout le monde ne définit pas les fonctions de coordinatrice et la politique enfance-jeunesse de la même façon.

Claude DELETANG : on voulait se donner une compétence enfance-jeunesse. Pour cela, nous avons travaillé pendant plus d'un an. Aujourd'hui, nous assistons à un repli sur les communes, dans des structures municipales. L'enfance-jeunesse est un domaine qui ne peut pas fonctionner seul, il doit être rapproché du sport et toute autre association du territoire. A Mezel, nous, nous souhaitons une prise de compétence totale avec des conventions de mises à disposition du personnel. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Maurice DESCHAMPS : les questions que nous devons nous poser sont les suivantes :

- ⇒ Quel service souhaitons-nous rendre à la population ?
- ⇒ Quelles sont nos priorités et à quelles conditions ?
- ⇒ Quel sera l'outil le plus efficace et la coordination la plus efficace ?
- ⇒ Il pense qu'il est préférable « d'avancer à petits pas » tout en faisant bénéficier les enfants de toutes les activités du territoire.

Sylvette ANTRAYGUES : elle suggère une harmonisation progressive des ALSH au niveau des fonctionnements de chacun.

Christian CARRET : ne pourrait-on pas diversifier l'offre d'activités, voire la spécialiser par centre de loisirs sans s'occuper du fonctionnement et de son harmonisation, cela pouvant se faire plus tard. Le fonctionnement n'est pas une priorité mais l'offre aux enfants l'est, que ce soit sous forme d'activités sportives, manuelles ou artistiques.

Gérard BLANCHAMP : l'harmonisation n'empêche pas la diversification.

René LEMERLE : le plus simple pour harmoniser est de créer un centre de loisirs public intercommunal.

Guy MAILLARD : on va peut être un peu loin dans ce qui est dit. Il me semble que là, nous allons un peu vite, il faudrait d'abord passer la première étape. Si je me rappelle bien un Conseil municipal qui avait eu lieu à Chauriat, nous avons décidé (sauf Mezel) de tendre vers un grand service public. Or, nous bloquons sur comment le mettre en œuvre. On bloque également sur le projet de territoire. La mise en place des activités, ce n'est pas un problème. Le problème est que nous arrivons avec des objectifs, on fournit un travail conséquent et à chaque fois, nous revenons à la case départ.

A un moment donné, faisons en sorte que les enfants des cinq communes se rencontrent et que Mur-ès-Allier propose des activités directrices.

Jean-Pierre BUCHE : ce qui paraît surréaliste, c'est que l'on s'est entendu, à un moment donné, sur des objectifs politiques et ce n'est pas cela qui a fait débat. Le projet pédagogique n'a pas été vraiment développé car il relevait d'avantage des directrices des centres de loisirs. Le projet pédagogique et le projet éducatif ont été mélangés. Nous avons alors buté lorsque nous nous sommes demandé comment on allait mettre en œuvre cette politique.

A priori, il y aurait quelques soucis dans la transmission des informations des élus référents vers les bureaux municipaux. C'est le principal constat d'échec.

Dans un premier temps, à Pérignat, nous étions tous favorables à un transfert de l'extra et du péri-scolaire mais au regard des freins rencontrés sur les autres communes, nous avons revu notre position.

Christian CARRET : ne devrait-on pas demander aux directrices d'organiser une manifestation en commun ?

Françoise EMMETIERE : Jacqueline l'a organisée avec les autres directrices des centres de loisirs. La transmission des objectifs des référents vers les élus a créé un décalage. La date du 30 juin a été dommageable car il aurait fallu plus de temps aux élus référents.

La compétence professionnelle existe bien dans les structures, le problème n'est absolument pas à ce niveau.

René LEMERLE : Jean-Pierre et Françoise soulèvent une question importante : en effet, au 30 juin, tous les élus avaient-ils le même niveau d'information ? Chaque conseil municipal avait-il déjà débattu en son sein ?

Sylvette ANTRAYGUES : à Chauriat, il y a eu un débat début juin. Les dernières réunions des élus référents ont eu lieu les 16 et 23 juin et donc les élus de Chauriat n'ont pas eu connaissance des dernières propositions faites par Jacqueline, notamment sur la coordination.

Gilles VOLDOIRE : à Dallet, la proposition portait sur un transfert total de la compétence.

Anne LAURAS : je pense que ce qui a bloqué c'est la façon de mettre en œuvre la compétence.

Caroll MAISONNEUVE : la politique enfance-jeunesse est un projet, cela devrait être nouveau mais il y a beaucoup d'antécédents. Il y a une peur de perdre ce que l'on a, comment si le «centre de loisirs nous appartenait ». Faire autrement que ce dont on a l'habitude fait peur, « on n'ose pas ».

Maurice DESCHAMPS : la priorité est le service que l'on rend aux familles, quelque soit le label. Le label « Communauté de Communes » n'est pas une garantie que ce sera mieux. A terme, si nous arrivons à une gestion intercommunale, pourquoi pas, mais cela ne doit être pour alourdir les charges, supportées essentiellement par les familles.

Dans un premier temps, il faut avancer petit à petit en vue d'une harmonisation des tarifs, des horaires....

Quelle garantie j'aie pour être sûr que le service sera mieux ?

Il faut accorder du temps à nos directrices pour qu'elles se rencontrent.

Il y a déjà des difficultés de gestion au niveau communal (nombre d'enfants le matin par rapport au nombre d'animateurs présents....), à l'échelle intercommunale ce sera encore plus compliqué.

René LEMERLE : ayons la volonté ou pas. Cela fait des années que nous avons créé des liens entre les communes, le « petit à petit » est déjà fait depuis 10 ans, donc passons à l'étape suivante.

Je me souviens d'idées qui avaient été émises sur la mutualisation des services techniques, cela devait être facile et pourtant, 10 ans après, il n'y a toujours rien de fait !

Claude DELETANG : les 5 communes sont attachées à quelque chose. Une réalité est que les parents préfèrent trouver un service sur leur propre commune. Même le ski, nous n'avons pas été capables d'harmoniser ! Il y a juste 93 000 € que le territoire perçoit de la CAF actuellement et qui pourraient disparaître faute d'un projet commun.

Bruno DURIF : nous n'avons pas échoué. Nous avons défriché le terrain. Nous avons fait du bon travail. Le temps perdu a été celui de l'aller-retour dans les conseils municipaux. Si nous avions eu plus de temps, nous serions parvenus à un projet. Il faut parvenir à « laisser son pré carré » et avancer.

Philippe DOMAS : à St-Bonnet, nous sommes les seuls à ne pas avoir de « pré carré ». La compétence 3-6 ans était sûrement la seule raison d'exister qu'avait St-Bonnet.

Christian CARRET : on parle de 4 ALSH et de 4 communes mais il y a bien 5 ALSH puisque St-bonnet met des locaux à disposition pour le CLI.

Jean-Pierre BUCHE : il n'est pas d'accord avec Maurice DESCHAMPS car nous essayons de faire bouger les choses depuis 2003 Je me souviens de remarques d'élus qui disaient : « Et bien maintenant, je connais bien le fonctionnement de mon centre de loisirs ».

A Pérignat, nous avons passé beaucoup de temps à discuter le samedi matin.

Mais nous sommes frileux, nous n'avons pas voulu franchir le cap vers un centre de loisirs intercommunal. Pour le ski, il est difficile d'harmoniser ; l'idée était plutôt de mettre en place une nouvelle action.

Techniquement, il n'y a aucun problème. Le personnel est capable et compétent. Ce sont les élus qui ont peur. Le personnel avait tout à gagner à passer intercommunal, il y aurait eu une reprise de leur ancienneté, cela aurait été un formidable atout pour lui.

Olivier BOULICAUD : la volonté politique est quasi unanime sinon nous n'aurions pas travaillé sur le sport, la culture et l'enfance-jeunesse. L'intercommunalité doit être là pour penser à sa jeunesse. La volonté, c'est le premier atout.

Nous avons la chance d'avoir des structures existantes, il faut donc profiter de cette force des CLSH et de leur expérience pour nous donner du courage pour aller un peu plus loin. Sans doute les CLSH sont-ils mûrs pour passer un cap.

Au Conseil Communautaire du 30 juin, comme Caroll l'a dit précédemment, il pense qu'il y a eu des craintes. Une harmonisation du fonctionnement lui semble inévitable et enlèvera les doutes qui subsistent. Cela n'empêche pas de savoir garder sa diversité. Il ne faut pas perdre de vue que chacun sait faire et bien faire.

Gérard BLANCHAMP : nous ne pouvons pas désolidariser l'enfance-jeunesse de ce qui se passe dans les autres secteurs comme la culture, le sport qui sont des domaines qui fédèrent la jeunesse. A Mezel, nous partions de rien, nous avons la réelle volonté d'avancer.

Gilles VOLDOIRE : y a-t-il un socle commun ?

Guy MAILLARD : mettre en œuvre la coordination serait un outil qui permettrait de nous faire travailler ensemble, de faire des activités en commun. Peu à peu, à force de travailler ensemble, on parviendra peut être à franchir un autre cap.

Philippe DOMAS : plus que de la coordination, nous pourrions lancer des expérimentations. Cette action émane de la loi sur la réforme des collectivités et nous pourrions nous y intéresser.

Pascal ROFFET : nous avons des référents dans chacune des cinq communes. Il faudrait les écouter d'avantage à la fois dans les communes mais aussi en Conseil Communautaire. L' élu référent a plus un rôle de coordinateur.

Christian CARRET : un référent = 1 coordinateur. Cela permettrait peut être à chaque commune d'être bien informé sur ce qui se passe à l'intercommunalité.

René LEMERLE : si nous devons avoir un coordinateur, cela doit être une personne indépendante des cinq communes.

Amandine PENDINO : même avec la coordination, si une commune n'est pas d'accord, la mission sera compliquée.

Chantal de MONTARD : au niveau de chaque ALSH, il faudrait accepter de donner du temps au personnel pour que celui-ci se coordonne. Est-on déjà d'accord sur ce temps de coordination ?

Pascal ROFFET : Il vaudrait mieux qu'il y ait plusieurs coordinateurs et il faudra apporter une conviction réelle.

Bruno DURIF : j'aimerais bien que Mezel nous explique ce qu'ils veulent réellement ?

François RUDEL : cela fait 18 mois que l'on parle de l'enfance-jeunesse. Il y a eu le bureau d'étude puis le travail de Jacqueline. En ce qui me concerne, je connais parfaitement le positionnement de chacune des 5 communes. Donc chacun connaît exactement la position de Mezel. Le Conseil Communautaire a déjà tranché. Notre position était autre mais nous prenons acte du vote.

Gilles VOLDOIRE : François fait allusion au Conseil du 30 juin. C'est avec les deux réunions qui ont suivi que nous rediscutons du sujet.

Guy MAILLARD : sur la coordination, les référents n'avaient pas défini clairement le poste. Deux missions principales semblent toutefois être incontournables :

- ⇒ L'harmonisation du fonctionnement des ALSH
- ⇒ La mise en œuvre d'activités communes

Si nous voulons sortir de l'ornière, la coordination semblerait peut être un bon moyen.

Marie-Paule POILPOT : si nous voulons faire un pas en avant, il faudrait faire un pas harmonieux. Pour cela, la coordination serait peut être le plus petit dénominateur commun. Un projet pédagogique, pour le moment, cela paraît un peu difficile à rédiger mais la coordination pourrait travailler dessus avec les directrices et le projet pourrait être revu d'ici à 12 mois.

Jean-Pierre BUCHE : il rappelle qu'il y a eu une coordination jusqu'en 2007, puis une autre personne quelques mois et enfin une chargée de mission qui faisait office de coordinatrice. Il reprend l'idée de l'expérimentation évoquée par Philippe. Il se dit très peu optimiste pour les deux années à venir en matière enfance-jeunesse. Il y a d'autres projets à venir sur l'intercommunalité et qui vont bien nous occuper jusqu'en 2014.

Françoise EMMETIERE : elle n'était pas présente sur le précédent mandat donc elle ne peut pas en parler. Cependant, elle a l'impression que les élus se sont substitués aux associations pour proposer des choses. Avant de coordonner, il conviendrait peut être d'être cohérent. Comment pourrions-nous fixer des objectifs à une personne que nous recruterions si nous ne savons pas pourquoi nous les fixons ?

Gilles VOLDOIRE : la notion de coordination à l'échelle de l'intercommunalité, ne peut se faire que si nous sommes sur un statut d'unanimité. L'expérimentation peut se faire en dehors de toute structure intercommunale, chacun œuvre comme il veut, avec qui il veut.

En 2013, 93 000 € sont susceptibles d'être supprimés par la CAF, il ne faudra pas s'imaginer ensuite faire en deux mois ce que nous n'aurons pas été capables de faire en 8 ans.

Comme Pérignat est maintenant défavorable à une coordination, restons-en là je propose de lever la séance.

Christian CARRET : tout cela est dommageable pour les enfants car c'est à leur dépend. Et si nous ne faisons rien, nous sommes des imbéciles.

Caroll MAISONNEUVE : la coordination, à priori, jusqu'à présent a été infructueuse. Cela ne marche pas et nous le savons puisque nous avons déjà eu l'expérience. Ne recommençons donc pas à mettre en place quelque chose qui ne fonctionne pas. Il y a des élus référents qui ont « travaillé comme des titans ». Que l'enfance-jeunesse soit prise par l'intercommunalité et que cela marche paraît difficile. Aussi, ne devrions-nous pas nous poser un peu pour essayer de trouver le plus petit dénominateur commun.

Chantal de MONTARD : ce qui était assez nouveau, c'était la réflexion commune entre les différents personnels des ALSH qui semble avoir été positive et elle trouve dommage d'abandonner cela.

Pascal ROFFET : les référents ont beaucoup travaillé, il est dommage de tout arrêter.

Jean-Pierre BUCHE : en théorie, je ne crois pas avoir été de ceux qui ont freiné l'avancement de l'intercommunalité et je ne voudrais pas que soit dit qu'il n'y a rien à cause de Pérignat. Sur notre commune, nous étions favorables à la coordination et s'il n'y a pas de possibilité pour travailler sur les 5 communes, elle ne marchera pas. Si nous sommes réalistes, la compétence enfance-jeunesse dans son formalisme, il faut la « mettre en stand by ».

Guy MAILLARD : nous avons beaucoup travaillé et la coordination est une émanation du groupe de référents. Si cette proposition ne fait pas l'unanimité des communes, il est évident qu'elle ne pourra pas être exercée convenablement.

Sylvette ANTRAYGUES : nous avons fait l'effort de venir en réunion parce qu'il y avait une coordinatrice. Elle allait voir les structures, a organisé une action commune et, en ce qui la concerne elle ne se voit pas remplir ce rôle.

Conclusion de Stéphanie MALAVIE, faite à la demande de Pascal ROFFET et Olivier BOULICAUD : il apparait une réelle volonté d'avancer sur l'enfance-jeunesse mais vous échoppez sur les moyens à mettre en œuvre.

Il y a une peur apparente car vous avez peur de l'inconnu ; en même temps elle dit avoir l'impression qu'il manque des éléments pour avoir envie d'aller plus loin.

L'idée de 5 coordinateurs lui semble compliqué et propose de s'orienter vers les directeurs des centres de loisirs qui ont peut être des idées pour l'avenir de leur structure.

Fabienne POUPENEY : un coordinateur c'est pour se donner bonne conscience. Si nous souhaitons avancer, il nous faut plus que cela, il nous faut un chef de projet, quelqu'un qui aurait des orientations claires et précises.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 50